



G1 : ALPAGAS



SDT, GRU, SDC, SOL, permis ... et le GC Quelle articulation entre les outils ?

Un outil qui détermine les indications urbanistiques des objectifs d'AT repris dans le SDC. Affine les GRU

Quid de l'articulation avec les permis d'urbanisation (impossible de tous les prendre en compte lors de l'élaboration du GCU)

L'articulation entre le SDC et le GCU existe. Ce sont des outils utilisés quotidiennement. Le SDT et GRU le sont moins - juste dans le cadre de dossiers plus particuliers.

le GCU s'écarte ou pas des SOL/RUE en fonction de leur date de réalisation

Cohérence entre GCU et permis d'urbanisation à maintenir



G2 : HERONS



SDT, GRU, SDC, SOL, permis ... et le GC Quelle articulation entre les outils ?

**les RUE récents
devenus SOL sont
conservés et on ne
s'en écarte pas**

**Outils en cascade
qui ne doivent pas
être contradictoires**

**les rgbsr sont
transposés tel
quel dans le
guide**



G3 : GUEPARDS



SDT, GRU, SDC, SOL, permis ... et le GC Quelle articulation entre les outils ?

**SDT Outils
indicatif
au niveau
régional**

GRU précision du
SDT au niveau
régional (RGBSR -
Centre Ancien
protégé) --> Avis
conforme du FD
pour articles
réglementaires

Plan de
secteur -
caractère
réglementaire
(dérogation)

**SDC Schéma
indicatif au
niveau
communal**

GCU - précision des
objectifs du SDC à
l'échelon communal
(écart sollicité)

**SOL et permis
d'urbanisation
précisent le
GCU**



G4 :
KOALAS



SDT, GRU, SDC, SOL, permis ... et le GC Quelle articulation entre les outils ?

**Plan de secteur <
SDT < GRU (partie
normative) < SPDT <
SDC < SOL < GRU
(partie indicative) <
GCU < permis**

!
Contradictions
--> D.III.9 et
D.III.10



G5 : LIBELLULES



SDT, GRU, SDC, SOL, permis ... et le GC
Quelle articulation entre les outils ?

**1ER : plan de secteur
ensuite le SDC et le
GCU => chaque outil
découle de son outil
supérieur**

**si nouveau SOL ou
P. urbanisation => il
est préférable que
les prescriptions
découlent du GCU
(si celui-ci est
récent!)**

